DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210121-DEL05_2021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°05/2021

*L'an **deux mil vingt et un**, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE,** Mme Danka **DRAGOJLOVIC**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT.

***Procurations** : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**).*

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : CONTRAT CADRE DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE POUR LA FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Exposé du Maire

Nous vous rappelons que les agents de la commune et du Centre Communal d'Action Social bénéficient depuis le 1er janvier 2003 de titres restaurant.

Depuis le 1er janvier 2018, suite à une délibération du 19 octobre 2017, la commune a adhéré au contrat-cadre mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère pour la fourniture de titres restaurant dont la valeur faciale a été fixée à 5 €, avec une participation de la Commune à hauteur de 50 % de ce montant.

Le Centre de Gestion vient de nous informer que le contrat-cadre actuellement en vigueur se termine le 31 décembre 2021 et qu'une consultation a été lancée afin de renouveler ce dispositif, dont l'avantage est de permettre la mutualisation des coûts.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210121-DEL05_2021-DE

A cette occasion, toutes les collectivités intéressées ont l'opportunité de donner mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour négocier ce nouveau contrat-cadre qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022 pour une durée de quatre années.

Suite à la consultation, les caractéristiques du nouveau contrat seront transmises à la commune qui décidera alors d'adhérer ou non à celui-ci.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat-cadre de prestations sociales au titre des "titres restaurant" pour le Personnel Communal.

☞ Autorise le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette négociation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 25 janvier 2021
Le Maire,

MAIRIE DE PONT-DE-CHERUY 38 (Isère)